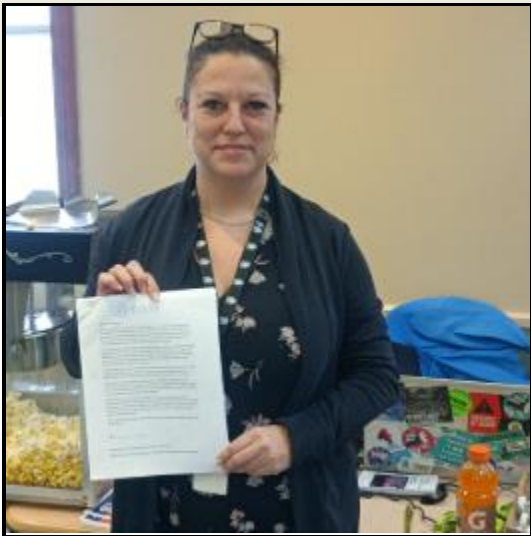
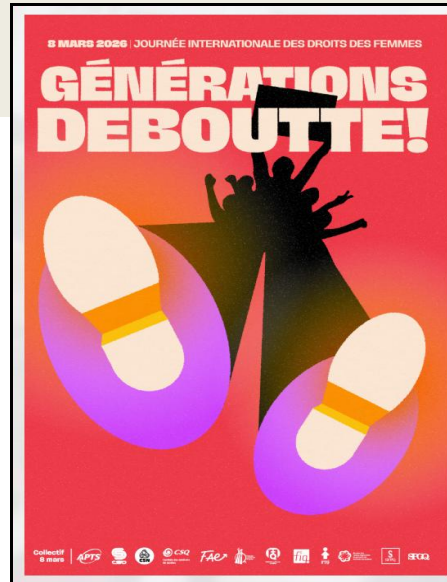


LE JOURNAL FÉMINISTE

8 MARS 2026
GÉNÉRATIONS DEBOUTTE!



Isabelle Peiffer, Déléguée syndical à HD



Le droit aux chiens d'assistance pour nos membres.

Le 8 décembre 2025 nous avons débuté la tournée pour recueillir des signatures pour la pétition visant à permettre l'accès aux chiens d'assistance pour les employés du CISSS de la Montérégie-Est. Cette pétition a pour objectif de reconnaître le droit des employés qui en ont besoin d'être accompagnés d'un chien d'assistance dûment formé et accrédité, avec documentation médicale à l'appui.

Malgré cela, l'employeur refuse catégoriquement ces demandes, invoquant notamment que la présence d'un chien d'assistance nécessiterait obligatoirement des limitations fonctionnelles pour donner lieu à un accommodement en vertu des lois du travail. De notre côté, nous soutenons que, selon les droits de la personne, cette exigence n'est pas nécessaire et que l'employeur doit accepter l'accommodement, à moins de démontrer une contrainte excessive.

Devant l'impasse, le dossier sera porté devant le Tribunal administratif du travail afin de faire statuer la situation.

Karl Boulanger

VP à la mobilisation

Il y a plus de 50 ans, le journal Québécoises deboutte! faisait vibrer les rues et les consciences.

Collectif 8 mars / Illustratrice : **Alex Bilodeau**

Par ces deux mots, il portait la voix d'un féminisme émergent déterminé à se faire entendre malgré les interdits de l'époque. Plus qu'un slogan, c'est un appel à l'action, un cri de ralliement pour une société plus juste, plus égalitaire et plus libre.

Aujourd'hui encore, les forces économiques, politiques et sociales divisent, oppressent, et cherchent à restreindre nos droits, à freiner nos avancées, à semer la peur et la haine. D'une génération à l'autre, nos appels se répondent, nos luttes s'entrelacent et nos victoires se tissent ensemble vers l'égalité. Le féminisme se renouvelle, s'enracine et se nourrit de la diversité. Pour contrer ces

courants réactionnaires, allons puiser dans nos forces féministes vivantes, solidaires et multiples. Reprenons cet élan, ne tolérons aucun recul : Générations deboutte!

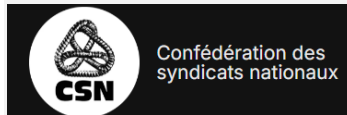
À PROPOS DU 8 MARS

Au Québec, c'est depuis 1974 que s'organise de façon plus importante la Journée internationale des femmes le 8 mars : actions de mobilisation et de solidarité organisées par des groupes de femmes et divers syndicats. Ceux-ci sont maintenant regroupés sous le Collectif 8 mars depuis la deuxième moitié des années 1990. Ce collectif choisit les slogans et s'occupe de la conception d'un matériel commun pour le 8 mars au Québec. Il a aussi décidé en 2017 de renommer le 8 mars comme la Journée internationale des droits des femmes au Québec.

Le 8 mars tire son origine des luttes des femmes aux États-Unis. Après plusieurs

conditions de travail, à condamner le travail des enfants et à obtenir le droit de vote pour les femmes, des travailleuses de l'industrie du textile, à New York, ont manifesté dans les rues le 8 mars 1908. Cette lutte trouva écho ailleurs dans le monde. En 1910, la deuxième Conférence internationale des femmes socialistes recommandait la création de la Journée internationale des femmes.

Ce n'est qu'en 1975 qu'est célébrée l'Année internationale de la Femme. Les luttes des femmes se sont internationalisées et ont été appuyées par quatre conférences mondiales des Nations Unies sur les femmes; dont celle de Beijing, en 1995, ayant adopté un programme pour l'autonomisation des femmes considéré comme le principal document de politique mondiale en matière d'égalité des sexes



L'épinglette : symbole des luttes féministes

Porter l'épinglette du 8 mars, c'est afficher notre détermination à lutter pour le plein respect de nos droits fondamentaux. Cela ne pourra se faire qu'avec l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes.

Sage-femme : suivi de grossesse et accouchement.

Au Québec, depuis que la profession de sage-femme a été légalisée en 1999, les femmes peuvent choisir d'être accompagnées par cette professionnelle de la santé pour leur suivi de grossesse, leur accouchement et le suivi postnatal. La sage-femme offre un suivi personnalisé et veille à établir avec la mère une relation égalitaire, axée sur la collaboration.

La pratique sage-femme

La sage-femme est une professionnelle de la santé responsable d'offrir des soins et des services pendant la grossesse, l'accouchement et les 6 semaines suivant la naissance. Pour être suivie par une sage-femme, la future mère doit être en santé, et la grossesse doit se dérouler normalement. C'est habituellement le cas de 80 % des grossesses. 16,74 \$ de tout à l'heure, ça correspond à 14 sous par semaine. 14 sous. Eh oui, vous lisez bien 14 sous. C'est ce montant que le gouvernement veut rendre facultatif. Pour nous museler.

La sage-femme est membre d'un ordre professionnel qui assure la protection du public. De plus, pour exercer cette profession, elle doit suivre une formation universitaire de 4 ans et demi. La sage-femme possède donc les connaissances nécessaires pour offrir aux femmes des soins sécuritaires, dépister rapidement les complications potentielles et répondre adéquatement aux situations

d'urgence. Elle peut aussi prescrire les médicaments et les analyses dont la femme ou son bébé pourraient avoir besoin dans le cadre de son suivi. Si des complications surviennent, la sage-femme consultera un médecin ou lui transférera le suivi de la femme enceinte.

La pratique de la sage-femme est basée sur le respect de la grossesse et de l'accouchement, qui sont considérés comme des processus physiologiques normaux. La sage-femme privilégie donc une approche globale et respecte les choix des parents

Les sages-femmes travaillent en équipe de 2 ou de 3. Une sage-femme est donc toujours disponible pour répondre aux besoins de la femme, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'une des sages-femmes est attitrée plus spécifiquement à la

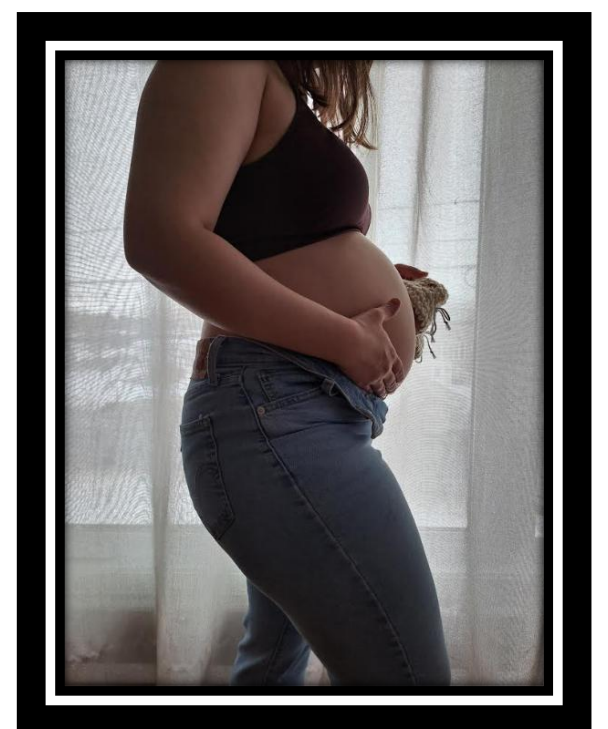


PHOTO : GRACIEUSETÉ DE KATHERINE SAULNIER

Toutefois, la future mère rencontrera les autres sages-femmes pendant le dernier trimestre afin de créer un lien personnalisé advenant que l'une d'entre elles soit de garde au moment de l'accouchement. La sage-femme peut assister un accouchement en maison de naissance, à l'hôpital ou à domicile.

Son approche sera la même, peu importe le lieu de naissance. Dans tous les cas, ses services seront couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Comment se déroule le suivi de grossesse avec une sage-femme?

Une femme désirant un suivi avec une sage-femme doit d'abord en faire la demande auprès de la maison de naissance de sa région. Elle sera alors invitée à une réunion d'information sur le suivi avec une sage-femme, qui se tiendra à la maison de naissance, avant le début du suivi. La sage-femme évaluera ensuite si la femme est admissible lors du premier rendez-vous.

Le [suivi de grossesse](#) avec une sage-femme **comprend en général dix à douze rencontres.** Dans les premiers mois, les rendez-vous sont sur une base mensuelle. Ils deviennent ensuite plus fréquents dans les dernières semaines de la grossesse. Chaque rendez-vous dure environ 50 minutes.

Au moment des rencontres, la mère peut être accompagnée de son conjoint ou d'une autre personne importante pour elle. Les enfants sont également les bienvenus. **Les consultations avec la sage-femme se déroulent en grande partie sous la forme d'un dialogue au cours duquel la femme peut aborder ce qui la préoccupe.** Parmi les sujets abordés au cours d'une rencontre, on retrouve la nutrition, les [malaises courants](#) pendant la grossesse, les tests disponibles, etc. La sage-femme aidera aussi la femme enceinte à se préparer à l'[accouchement](#) en discutant entre autres des choix qui s'offriront à elle. Des cours prénataux sont également donnés par l'équipe de sages-femmes.

Dans le cadre du suivi, **la sage-femme veille au bon déroulement de la grossesse.** Elle réalise donc des examens cliniques et peut prescrire des tests et des analyses, de même que des échographies. Elle peut également réaliser certains prélèvements qui seront ensuite analysés par un centre hospitalier qui lui retournera les résultats.

femme enceinte et s'occupe de la plus grande partie du suivi. Le suivi de grossesse a lieu à la maison de naissance. Le choix du lieu de naissance se fera quant à lui au cours de discussions avec la femme pendant la grossesse. Environ 75 % des accouchements avec une sage-femme ont lieu en maison de naissance, 20 % à domicile et 5 % à l'hôpital.

L'accouchement avec une sage-femme

Lorsque les premiers signes du [travail](#) font leur apparition, la femme enceinte communique avec sa sage-femme principale ou sa coéquipière, selon l'horaire de garde remis au préalable. **L'une d'entre elles se rend alors au lieu convenu pour la naissance pour rencontrer la mère.** Pendant la première phase du travail, la sage-femme est seule avec la femme.

La sage-femme veille au bon déroulement du travail et au bien-être du bébé. C'est toutefois la femme qui choisit elle-même les positions qu'elle trouve les plus confortables. Elle est aussi libre de décider si elle souhaite manger, écouter de la musique ou se détendre dans un bain.

Une autre sage-femme arrivera juste avant la naissance, c'est-à-dire au moment de la poussée. Elle ne sera pas toujours connue par la femme. Son rôle est d'assister la sage-femme principale pendant le deuxième stade du travail. Une [aide-natale](#) pourrait aussi être présente pour offrir au besoin de l'aide supplémentaire aux sages-femmes.

Si une complication survient pendant le travail, la sage-femme consultera un médecin et procédera au transfert de soins vers une équipe médicale si cela est nécessaire. **De 16 à 18 % des accouchements qui débutent avec une sage-femme se terminent à l'hôpital.** Il s'agit rarement de transferts urgents puisque la plupart sont faits de manière préventive. **Les deux principales raisons de transfert sont l'arrêt de la progression du travail et la demande d'une épidurale.**

Le suivi postnatal

Le suivi de la sage-femme permet aux femmes ayant eu un accouchement normal et à leur nouveau-né en santé de quitter le lieu de naissance après une période de 3 heures suivant l'accouchement. Cette période peut être plus longue, généralement jusqu'à 24 heures, si la femme le souhaite ou si un suivi particulier est nécessaire.

La sage-femme effectue un minimum de 3 visites à domicile dans la première semaine suivant la naissance. Elle s'assure ainsi de l'évolution normale de la période suivant l'accouchement, tant pour la mère que pour son bébé. Elle offre aussi à la mère du soutien à l'[allaitement](#). De plus, 2 autres rencontres auront lieu à la maison de naissance par la suite. La sage-femme continue le suivi jusqu'à 6 semaines après la naissance.

La maison de naissance

La maison de naissance est un **petit établissement faisant partie du réseau de la santé, qui est situé dans des locaux distincts du centre hospitalier.** Elle constitue un espace intime et accueillant. Le nombre de femmes qui y sont suivies est d'ailleurs limité pour conserver son côté convivial.

La maison de naissance est aussi conçue pour que la femme soit dans un contexte familial. **La famille et les enfants y sont bienvenus.**

Par ailleurs, **les maisons de naissance offrent toutes les conditions pour un accouchement sécuritaire.** On y trouve en effet tout le matériel et les médicaments pour répondre aux urgences.

L'accouchement à domicile

Il indique également les cas nécessitant un transfert en centre hospitalier, les mesures d'urgence advenant une complication et les critères de transport du domicile vers le centre hospitalier.

Avant la 36^e semaine de grossesse, la sage-femme effectue une visite du domicile. Elle peut ainsi déterminer s'il est accessible aux ambulanciers et s'il est à une distance raisonnable d'un centre hospitalier.

Lorsque la sage-femme assiste un accouchement à domicile, **elle a en sa possession tout le matériel et les médicaments nécessaires pour réagir en cas d'urgence.** Une entente avec le centre hospitalier le plus proche assure aussi un transfert rapide de la femme ou de son bébé si la situation l'exige.

Une étude réalisée en Ontario en 2015 a conclu que **l'accouchement à domicile planifié et assisté par une sage-femme est sécuritaire** et diminuerait même les interventions pour les femmes en santé.

Les avantages de choisir une sage-femme plutôt qu'un suivi médical standard se porte notamment dans un suivi de grossesse personnalisé, humain et continu, favorisant une approche physiologique de la naissance, avec plus de temps (consultations de 30-60 min). Elles offrent un accompagnement global (médical, psychologique, allaitement), sécuritaire, et une grande liberté de mouvement pendant le travail.

Lorsqu'une femme choisit d'accoucher chez elle, sa sage-femme lui remet un formulaire à signer avec les informations nécessaires pour faire un choix éclairé. Ce document contient donc les particularités, les avantages et les risques de chaque lieu de naissance.

Les femmes qui choisissent d'accoucher à domicile invoquent différentes raisons : le confort de leur maison, l'intimité, le sentiment de sécurité et de confiance, la qualité de l'accueil pour leur bébé et le fait de ne pas avoir à changer de lieu après l'accouchement.

La relâche scolaire du 2 au 6 mars

La semaine de relâche scolaire au Québec trouve son origine à la fin des années 1970, instaurée en 1979 par Fernand Paradis, alors responsable des services éducatifs de la Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ). Inspiré par les vacances scolaires en France, M. Paradis cherchait à contrer le taux d'absentéisme élevé des élèves et enseignants observé entre février et avril, offrant ainsi un répit nécessaire au cœur de l'hiver.

Après des études montrant une baisse de régime chez les élèves, M. Paradis, avec la collaboration de la CECQ, a réaménagé le calendrier scolaire pour créer ce congé. Bien que d'abord locale, l'idée s'est répandue dans toute la province au début des années 1980.

Ce congé a pour objectif d'offrir une pause bien méritée pour lutter contre la fatigue hivernale et augmenter la productivité scolaire au retour. Nous nous sommes inspirés des vacances de la Toussaint ou de Pâques en France, mais le concept a dû être adapté à la réalité québécoise. La relâche est devenue une tradition bien ancrée, souvent comparée au « Spring Break » américain, bien que son but initial fût davantage le repos que la fête.

La semaine de relâche scolaire est essentielle pour recharger les batteries des élèves et des enseignants, luttant contre la fatigue accumulée en fin d'hiver. Elle permet de réduire le stress, d'améliorer le sommeil, de favoriser le temps en famille, et de stimuler l'activité physique en plein air. C'est une pause nécessaire pour l'hygiène mentale.

Par contre, quarante ans après son introduction au Québec, les bénéfices de ce congé sur les résultats scolaires des élèves n'ont toujours pas été démontrés, bien qu'il s'agisse de l'argument le plus souvent invoqué.

Peu de données probantes

Une méta-analyse américaine sur le sujet, qui date déjà de 2003, soutient que l'avantage de cette modification du calendrier scolaire reste bien modeste. Les auteurs se sont penchés sur les résultats de 39 études menées auprès d'écoles primaires et secondaires des États-Unis qui avaient raccourci le congé d'été pour multiplier les « relâches » au cours de l'année. L'analyse démontrait peu d'effets positifs sur les notes de fin d'année, même s'il semblerait que les élèves, les parents et le personnel scolaire aient jugé cette expérience positive.

Égide Royer, psychologue et professeur titulaire de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval, confirme : « Une petite semaine de congé ne change en rien la réussite de l'élève. De nombreux enfants connaissent des retards de lecture et d'écriture et la semaine de relâche en mars n'influencera pas leur réussite. Il faudrait plutôt s'attaquer à la qualité de l'enseignement proposé en classe. »

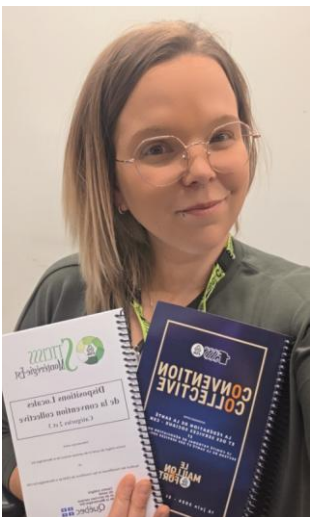
En conclusion, même si les résultats scolaires ne sont pas nécessairement au rendez-vous, cette période permet aux enfants et aux parents de souffler un peu et de profiter de notre hiver Québécois. Les stations de ski et autre activité familiale comme Espace pour la vie, l'aquarium de Québec et j'en passe, serait bien en peine de perdre cette manne en plein cœurs de l'hiver. Sans compter que ces expériences représentent pour l'enfant un apprentissage différent certes, mais oh combien important pour leur développement. Alors profitez de la relâche pour mettre à l'horaire des activités éducatives et sportives, mais n'oubliez surtout pas de vous reposer de la routine habituelle.



Geneviève Saulnier
Fondatrice du journal féministe



Rôle et responsabilité des élus(es) syndicaux



INFORMATION SYNDICALE

Dans nos diverses interactions avec nos membres, nous nous sommes rendus compte que plusieurs ne semblaient pas connaître les rôles et responsabilités des différents postes occuper par nos élus syndicaux. Dans les prochains No. Du journal nous nous efforcerons de faire connaître un peu mieux notre travail. Débutons avec les délégués (es) syndicaux.

Voici la description dans les statuts et règlements, article 56 :

Personne déléguée syndicale

Les principales fonctions de la personne déléguée syndicale sont les suivantes :

- a) assister le comité exécutif dans ses responsabilités (notamment dossiers SST, griefs, rencontres disciplinaires);
- b) siéger sur un comité à la demande du comité exécutif;
- c) accueillir et assister les membres qui se présentent au bureau syndical;
- d) effectuer une présence terrain régulière sur les installations de son regroupement;
- e) être responsable de la bonne marche de tout dossier particulier qui peut lui être confié par le comité exécutif.

En gros, un délégué syndical répond aux questions des membres sur la convention collective. En présentiel dans l'un de nos bureaux, au téléphone et par courriel. Nos délégués accompagnent aussi les membres au version des faits et remise de mesure disciplinaire. Par la suite ils émettent un grief, souvent en se référant à un agent de grief.

Les qualités nécessaires pour être un bon délégué syndical, sont évidemment l'écoute et l'empathie. Mais ils doivent aussi être capable de chercher des réponses dans la convention collective, ça semble banale mais je peux vous assurez que la complexité de l'ouvrage demande une certaine détermination à comprendre et analyser une situation.

Les délégués (es) syndicaux ont très peu de contact avec l'employeur et n'ont pas le droit d'aller sur un département pour vous entretenir de sujets diverses. Leurs tâches doivent se faire dans nos locaux et parfois dans une salle dédié lors de présence dans les différents établissements. Ils ne sont pas appelés non plus à avoir de discussion avec l'employeur et ne prennent pas part aux décisions de l'exécutif syndical. Il ne sert donc à rien de les tenir responsables de certaines situations qui pourrais vous toucher défavorablement.

En terminant, si vous avez des questions, une situation difficile à gérer ou pour lequel vous ne trouvez pas de solutions, nos délégués (es) se feront un plaisir de vous guider et trouver une voie pour la résolution de votre problème. Nous souhaitons sincèrement que cette petite description vous aide à mieux comprendre le rôle de délégués (es) syndical.



Geneviève Saulnier
Fondatrice du journal féministe

LA CAQ MENACE (ENCORE) LE DROIT A L'AVORTEMENT

Avec le projet de loi 1 de Simon Jolin-Barrette, l'avortement est plus en péril qu'il ne l'a jamais été depuis sa décriminalisation en 1988.

Lorsque les États-Unis ont renversé l'arrêt Roe v. Wade et ont commencé à restreindre l'accès à l'avortement dans certains États, plusieurs ont prévenu qu'il fallait [rester sur nos gardes](#) ici aussi.

Or, nous y voici : nous faisons actuellement face à l'une des plus grandes menaces contre le droit à l'avortement de l'histoire contemporaine du Québec et du Canada.

C'est le projet de loi 1, la « constitution » portée par le ministre de la Justice Simon Jolin-Barrette, qui suscite actuellement l'inquiétude en ce qu'il pourrait donner une prise sans précédent aux mouvements anti-choix, et ouvrir la porte à d'éventuelles dérives en matière de contrôle du corps des femmes.

L'AVORTEMENT DEJA PROTEGE

L'inclusion de l'avortement dans le projet de constitution de Simon Jolin-Barrette se fait sous l'égide de la bonne foi et avec un [prétendu désir de protéger ce droit](#).

De prime abord, il est vrai que l'absence d'une loi qui protège l'accès à l'avortement au Canada pourrait sonner comme un danger potentiel, ou comme un désaveu institutionnel du droit des femmes de choisir. Or, il n'en est rien.

Les choses sont intentionnellement organisées ainsi : l'avortement bénéficie déjà de la meilleure protection possible, puisqu'il est présentement considéré comme un soin de santé comme les autres.

À ce titre, il est protégé par les chartes des droits et des libertés québécoise et canadienne.

« Aujourd'hui, la décision appartient à la personne enceinte et à son médecin, sans intervention de l'État. C'est ce cadre qui rend le droit à l'avortement solide et accessible : il est médical, pas politique », explique l'organisme Juripop dans une récente [publication Instagram](#). Créer une loi sur l'accès à l'avortement donnerait au contraire des munitions aux groupes anti-choix, parce qu'une loi peut être modifiée ou même abrogée au gré des mouvances politiques et sociales. D'autant plus que la « constitution » du ministre Jolin-Barrette n'en serait pas vraiment une : malgré ses prétentions, elle resterait une loi comme les autres et pourrait être modifiée à majorité simple par n'importe quel gouvernement.

L'avortement bénéficie déjà de la meilleure protection possible, puisqu'il est présentement considéré comme un soin de santé comme les autres.

Les mouvements anti-choix réclament d'ailleurs depuis longtemps une législation encadrant

l'accès à l'avortement, notamment avec la campagne « *We need a law* ».

Ils instrumentalisent l'absence de loi sur l'avortement au Canada pour accuser le pays d'être anti-démocratique et de ne pas respecter « les standards internationaux en matière d'avortement ». En réalité, le modèle canadien en matière de protection du droit à l'avortement est [reconnu à l'international](#) comme l'un des plus forts au monde et fait l'envie de plusieurs pays.

Si le projet passe, les groupes anti-choix auront un levier important pour restreindre l'accès à l'avortement et plusieurs craignent qu'ils tentent par exemple tenter d'instaurer des délais à l'extérieur desquels l'avortement ne devient plus possible, ou encore de faire interdire certaines méthodes abortives, limitant encore davantage l'accès aux services.

Simon Jolin-Barrette ne pourrait donc leur faire un plus beau cadeau que le projet de loi 1.

NOUVELLES DONNEES SUR L'AVORTEMENT

Parallèlement, un [rapport](#) du Conseil du statut de la femme sur le recours à l'avortement au Québec vient de paraître en novembre dernier. De ce bilan, il ressort que le taux d'interruption volontaire de grossesse diminue de manière constante depuis le milieu des années 2000.

Pour expliquer cette diminution, on émet l'hypothèse que l'éducation à la sexualité et l'amélioration de l'accès à la contraception ont pu contribuer à baisser le taux de recours à l'avortement depuis sa décriminalisation en 1988.

À l'aune de ces récentes données, la mauvaise foi des groupes anti-choix est on ne peut plus apparente. Plus que jamais, l'obsession anti-avortement n'a rien à voir avec l'empathie pour les fœtus dont ils se parent, et tout à voir avec la domination du corps des femmes.

ATTEINTE A LA DEMOCRATIE

Dès le dépôt du projet de loi constitutionnelle de la CAQ au début du mois d'octobre, la Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN) a signalé que l'initiative du ministre s'était faite en vase clos. « L'inscription de l'avortement dans le projet de loi constitutionnelle est irresponsable et la FQPN rejette cette formulation hasardeuse qui n'a pas été rigoureusement évaluée par un comité d'expert·es. Les femmes du Québec ne sont pas des cobayes législatifs », [écrivait la Fédération](#).

Déjà, il faut rappeler qu'il y a deux ans, la ministre responsable de la Condition féminine, Martine Biron, [avait déposé un projet de loi pour « protéger » le droit à l'avortement](#)... qu'elle avait finalement abandonné après de que multiples expert·es, organismes et groupes de militants aient averti qu'il s'agissait à leur avis d'une grave erreur.

Le projet de constitution reçoit de nombreuses critiques dont la principale est de ne pas se faire d'une manière démocratique.

Cette fois-ci, par contre, la CAQ reste à ce jour intraitable. Le ministre de la Justice caquiste dit vouloir protéger le droit à l'avortement à long terme pour les femmes, sauf qu'il ne les écoute pas. De nombreux ordres professionnels, instances et organismes – notamment le Collège des médecins du Québec et le [Barreau du Québec](#) – ont aussi pris la parole dans les dernières semaines pour tenter de convaincre la CAQ de reculer sur son inclusion de l'avortement dans le projet, sans succès.

Dans l'ensemble, le projet de loi constitutionnelle de Jolin-Barrette – dont les consultations publiques ont débuté ce jeudi et continueront jusqu'en février – reçoit de nombreuses critiques dont la principale est de ne pas se faire d'une manière démocratique.

Amnistie internationale [accuse même le projet](#) de « [manquer] à sa responsabilité fondamentale de garantir à toute personne, sur son territoire, l'ensemble des droits humains, ce qui comporte des risques considérables pour la protection de l'État de droit au Québec ».

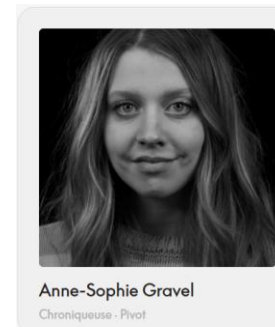
PETITION EN COURS

Une [pétition](#) portée par la porte-parole de Québec solidaire Ruba Ghazal demande actuellement le retrait de l'article 29 sur l'avortement du projet de loi constitutionnelle. Elle sera déposée à l'Assemblée nationale d'ici février 2026. Au moment d'écrire ces lignes, elle cumule plus de 20 000 signatures.

Malheureusement, la CAQ a démontré qu'elle n'a que faire des pétitions, même lorsqu'elles atteignent des records de signatures.

L'an dernier, à pareille date, une pétition virale demandant l'instauration d'un programme d'accès gratuit à la contraception avait d'ailleurs été déposée. Elle avait recueilli près de 100 000 signatures en quelques jours. Le gouvernement n'a pas écouté cette mobilisation citoyenne.

Si une instance gouvernementale prétend se soucier réellement des grossesses non désirées, c'est sur l'accès à l'avortement – les services demeurent bien [inégaux selon les régions](#) – et sur la contraception gratuite qu'elle devrait se concentrer. Autrement, le corps des femmes devient un argument électoraliste, une bassesse qui nous surprend même de la CAQ.



Anne-Sophie Gravel
Chroniqueuse · Pivot

Article du 5 décembre 2025

Musikelles

À PROPOS

Toute bonne chose part d'un rêve, d'une mission, d'une idée, d'un besoin, d'une vocation.

Le regroupement des femmes en musique Musikelles, fondé par Annie Martin (photo), est un organisme sans but lucratif, ayant pour mission de motiver, promouvoir et de soutenir les intérêts artistiques et musicaux des femmes en créant des opportunités de productions en spectacles, en studio, en éditions musicales ou autres.

Il offre des ateliers de perfectionnement, de coaching et des réunions de réseautage.



Un regroupement dédié à la connaissance et l'affirmation de soi et à la création de liens d'entraide personnels et professionnels qui permettent d'expérimenter la solidarité féminine.

C'est un mouvement culturel et communautaire qui vise à promouvoir de façon inclusive et sans jugement, l'égalité des femmes dans toutes les sphères musicales.

Visitez leur site internet : <https://www.musikelles.com/ateliers-formations>

Gisèle Pélicot, son histoire :



**J'ai envie
d'être
heureuse**

Sortie du livre Et la joie de vivre, le 17 février 2026.

28 décembre 2024 · De Lucas Tutelaire

Gisèle Pélicot son histoire : Comment est-elle devenue victime d'un empoisonnement conjugal ?

Les **violences conjugales sous soumission chimique** représentent une réalité glaçante de notre société. **L'histoire de Gisèle Pélicot** illustre parfaitement ce phénomène, à travers un cas qui a marqué la France. Découvrons ensemble le parcours bouleversant de cette femme devenue un **symbole de résilience**.

Dans quel contexte familial vivait Gisèle Pélicot ?

Née le 7 décembre 1952 en Allemagne, Gisèle Pélicot a connu une enfance marquée par le déracinement. Son déménagement en France à l'âge de cinq ans et la perte de sa mère à neuf ans ont forgé son caractère résilient. En 1973, elle épouse Dominique Pélicot, avec qui elle fonde une famille de trois enfants. Professionnellement accomplie, elle gravit les échelons chez EDF jusqu'à occuper un poste de cadre dans la logistique des centrales nucléaires. À première vue, tout laissait présager une vie familiale harmonieuse.

Comment a-t-on découvert ces viols sur Gisèle Pélicot ?

La découverte de cette terrible affaire débute par un événement en apparence isolé.

Le 12 septembre 2020, Dominique Pélicot est surpris par la vidéosurveillance d'un supermarché E.Leclerc à Carpentras en train de filmer sous les jupes des clientes. L'enquête qui suit cette interpellation prend un tournant dramatique lors de l'inspection de son matériel informatique. Les enquêteurs découvrent des échanges sur un site de rencontres où il invite des inconnus à violer son épouse, droguée au Temesta. Un dossier nommé "ABUS" révèle plus de 20 000 photos et vidéos compromettantes, documentant 92 viols commis entre juillet 2011 et octobre 2020. C'est seulement lors de l'enquête que Gisèle Pélicot, son épouse depuis près de cinquante ans, apprend l'existence de ces actes dont elle n'a aucun souvenir, ayant été systématiquement droguée. L'enquête met également au jour d'autres victimes dans la famille, notamment des vidéos de la fille du couple et de ses belles-filles, filmées à leur insu.

Quels sont les profils des auteurs ?

Entre 2011 et 2020, l'enquête a révélé l'implication de **83 agresseurs** potentiels dans 92 faits de viol, dont **51 ont été formellement jugés**.

Ces hommes, **âgés de 22 à 67 ans** au moment des faits, présentaient des profils en apparence ordinaires. Les enquêteurs ont identifié parmi eux des pères de famille, des fonctionnaires, et même des personnes occupant des fonctions d'utilité publique comme un pompier, un militaire, un gardien de prison et un conseiller municipal. Fait troublant, **23 des accusés avaient déjà un casier judiciaire**, dont six pour violence conjugale et deux pour violences sexuelles. L'enquête a également mis au jour des éléments aggravants, comme la détention d'images pédopornographiques chez certains accusés. Treize d'entre eux ont admis une consommation régulière de drogues, et le même nombre a déclaré avoir été victime de violences sexuelles durant l'enfance. Les experts psychiatriques n'ont décelé aucune pathologie mentale chez ces hommes, mais ont souligné leur sentiment de toute-puissance envers les femmes.

Quelles sont les conséquences sur la santé de Gisèle Pélicot ?

Les années de sévices ont laissé des séquelles profondes sur la santé de Gisèle Pélicot.

Sur le plan physique, bien qu'elle ait miraculeusement échappé au VIH, à la syphilis et aux hépatites, elle a contracté **quatre infections** sexuellement transmissibles, dont un papillomavirus. L'administration répétée de substances pour la droguer l'a placée dans un **état proche du coma**, selon l'experte médicale Anne Martinat Sainte-Beuve, mettant sa vie en danger.

Les **symptômes quotidiens** incluent des endormissements diurnes prolongés et involontaires, des pertes de mémoire importantes, une perte de poids significative et la chute de ses cheveux. Ces manifestations physiques l'ont longtemps angoissée, lui faisant craindre une maladie mortelle, avant que la vérité ne soit découverte.

Sur le plan psychologique, la découverte des abus subis pendant son inconscience a provoqué un **traumatisme grave**, conduisant à une rupture immédiate avec son mari par une demande de divorce et un déménagement.

De victime à porte-parole : l'engagement féministe de Gisèle Pélicot

Du traumatisme est né un **combat pour les droits des femmes**.

Gisèle Pélicot a pris une décision courageuse en **renonçant à son anonymat** lors du procès, faisant de son histoire personnelle un levier de changement social. Son **engagement féministe** s'articule autour d'une vision claire : la honte doit changer de camp et peser sur les agresseurs, non sur les victimes.

En choisissant de témoigner à visage découvert, elle offre un soutien précieux aux autres survivantes d'abus sexuels qui n'osent pas encore parler. Son histoire devient un symbole fort dans **la lutte contre les violences sexuelles**, particulièrement celles perpétrées sous soumission chimique.

Le procès médiatisé a servi de catalyseur pour **sensibiliser le public** sur ces enjeux cruciaux, tout en encourageant d'autres victimes à sortir du silence.

Conclusion

L'histoire de Gisèle Pélicot illustre la complexité des violences conjugales sous soumission chimique. Son courage exemplaire transforme un drame personnel en combat sociétal. La vigilance et la prévention restent essentielles pour protéger les potentielles victimes. Des dispositifs simples comme les capotes de verre peuvent sauver des vies.

SOS Violence conjugale
1-800-363-9010 --- 24/7